



EQUIPE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

GUIDE 2018

COLLECTIF PARACANOË

Sommaire :

- A. Les modalités de sélection 2018 validées
- B. Le calendrier des actions
- C. Encadrement EQF 2018
- D. Critères de mise en liste 2018-2020 et mises en liste 2018
- E. Liste des athlètes en Pôles France et Espoir saison 2018
- F. Campagne d'admission dans les Pôles – Espoir à France
- G. Tableau des Primes à la performance 2018
- H. Note de cadrage du Projet de Performance Individualisé

A. Les modalités de sélection 2018 validées



**REGLES DE SELECTION
EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK 2018**

PARACANOE



Règles spécifiques à la sélection du collectif de l'Equipe de France Paracanoë

Préambule

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélections qui permettront d'identifier les sportifs français (métropolitains et d'outre-mer) capables d'atteindre les objectifs de l'Equipe de France de Paracanoë lors de la saison sportive internationale 2018, deuxième année de la paralympiade dont l'objectif principal sera la recherche de l'Or à Tokyo.

Une sélection est soumise à la production d'un niveau de performance correspondant à l'accès à l'une des 8 premières places en finale du championnat du Monde pour les catégories paralympiques et l'accès au podium pour les catégories non paralympiques.

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par l'encadrement technique national.

> La performance individuelle et le niveau d'exigence lors d'un événement international majeur, demeurent les principales références sur lesquelles reposent les principes de sélection.

> Le travail quotidien reste une priorité dans la formation et la préparation des sportifs pour qu'une majorité de pagayeurs français, dans toutes les catégories, présentent un niveau individuel conforme aux exigences internationales de notre discipline.

Les règles de sélection sont l'élément constitutif des collectifs de l'Equipe de France. Elles contribuent pleinement à sa réussite. Outre leur fonction de sélection, elles participent à préparer les athlètes à remplir les objectifs de l'Equipe de France.

Organisation de la compétition de sélections Paracanoë

1. Processus d'accès et compétition de sélections des 5 et 6 mai 2018 sur le bassin de Vaires sur Marne

1.1 Processus d'accès et conditions de participation

1.1.1 Processus d'accès

Pour accéder à la compétition de sélection des 5 et 6 mai 2018, les sportives et sportifs devront avoir participé préalablement aux Championnats de France de Fond 2018 ou au test course de printemps des 17 et 18 mars 2018. (Épreuves sur 200 mètres)

Remarque :

-Pour accéder aux Championnats de France de fond, les athlètes doivent avoir été sélectionnés pour cette épreuve. (cf. règlement national de la CANCEL/Paracanoë).

-Pour le test course de printemps les inscriptions sont libres et se feront directement en ligne sur le site FFCK.

-les athlètes ultra marins ne sont pas concernés par ce processus et pourront s'inscrire directement à la compétition de sélection des 5 et 6 mai. La FFCK a la volonté d'accompagner les projets d'athlètes ultra marins en leur permettant de participer aux courses de sélection, au stage de préparation à Vaires sur Marne et à la Coupe du Monde paracanoë à Szeged afin de bénéficier d'une classification

internationale et de repères sportifs avec les meilleurs athlètes mondiaux. Un accompagnement spécifique sera ensuite proposé aux meilleurs athlètes ultramarins présentant des résultats significatifs au plan international.

1.1.2 Conditions sportives

- Avoir été classifié ou reclassifié nationalement selon les nouvelles classes définies par l'ICF et approuvées par l'IPC pour les Championnats du Monde 2018 au plus tard à l'occasion des Championnats de France de Fond 2018 ou aux sélections 2018 (session de rattrapage nationale ou classification internationale à confirmer).

Rappel : pour chacune des classes dans le cas d'un doublage d'épreuves :

Femmes : KL1, KL2, KL3, VL1, VL2, VL3

Hommes : KL1, KL2, KL3, VL1, VL2, VL3

- Etre inscrit en liste ministérielle 2018 et avoir participé aux Championnats de France de Fond 2018 ou au test course de printemps (17 et 18 mars 2018) dans l'une ou l'autre des embarcations en cas de doublage d'épreuves.

ou

Etre invité par le Head Coach de l'équipe de France à l'issue des Championnats de France de Fond 2018 ou au test course de printemps (17 et 18 mars 2018) sur réalisation d'une performance significative et de deux performances significatives dans le cas d'un doublage d'épreuves.

- Etre accompagné par un **entraîneur ou référent de club.**

1.1.3 Conditions administratives

- Etre licencié à la FFCK et né avant le 01/01/2003,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international,
- **Pour tous les athlètes, avoir confirmé, en ligne avant le vendredi 20 avril 2018 23H** sa participation aux courses de sélection, et régler le montant de l'inscription en ligne :

- <http://compet.ffck.org/inscriptions/competition.php>

** Montant de l'inscription : 20€/personne pour s'inscrire aux compétitions de sélections.*

1.2 Programme prévisionnel de la compétition de sélections

La compétition se déroule les 5 et 6 mai selon le programme prévisionnel diffusé ultérieurement. Attention la matinée du samedi 5 mai sera consacrée aux vérifications des classifications, du matériel et à la réunion d'information Paracanoë.

En fonction de la densité des inscriptions, des regroupements de catégorie et ou de classifications seront effectués pour favoriser la confrontation lors des compétitions.

Le programme de cette compétition peut être modifié en fonction des conditions extérieures ou des évolutions du règlement international mais permettra aux athlètes de pouvoir « doubler » kayak et pirogue.

1.3 Règlement de la compétition de sélections

Ce document est le règlement de compétition. Les points non traités dans celui-ci, sont soumis aux règles de sélection Equipe de France 2018 de Course en Ligne puis au règlement de la Fédération Internationale de Canoë en vigueur.

Pour rappel, le règlement international stipule que si un compétiteur inscrit dans une course, ne se présente pas au départ d'une course, sans raison valide approuvée par le comité de compétition, il sera disqualifié pour l'ensemble de la compétition.

1.3.1 Plan de répartition des athlètes dans les couloirs

La répartition des compétiteurs dans les couloirs s'effectuera par catégorie afin de mettre dans des couloirs adjacents des compétiteurs/compétitrices courant dans la même catégorie.

1.4 Principe de classement et de sélection

A l'issue de chaque finale, les compétiteurs marquent des points selon le barème suivant :

Classement de la course	Points attribués
1 ^{er}	0
2 ^{ème}	2
3 ^{ème}	3

A partir du classement des courses, les sportifs seront proposés à la sélection 2018 en fonction du niveau de performance de l'épreuve au regard des performances internationales de référence et des possibilités d'inscriptions internationales. **Les sportifs devront avoir réalisé au moins une performance correspondant au niveau nécessaire pour être dans les 8 premiers d'une finale du championnat du Monde pour les épreuves paralympiques, à l'accès à un podium pour les épreuves non paralympiques.** La FFCK a la volonté d'accompagner les projets d'athlètes ultra marins en leur permettant de participer aux courses de sélection, au stage de préparation à Vaires sur Marne et à la Coupe du Monde Paracanoë à Szeged afin de bénéficier d'une classification internationale et de repères sportifs avec les meilleurs athlètes mondiaux. Cet accompagnement sera proposé aux meilleurs athlètes ultramarins présentant des résultats significatifs au plan international.

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente des classements issus des présentes règles de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France. Il peut minorer ou majorer les effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

La validation des sélections nominatives sera conforme aux règles communes applicables aux sélections des collectifs Equipes de France.

Conformément à la convention 2018 - Sportif de haut niveau, chaque sportif sélectionné sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2018 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un sportif ne peut honorer tout ou partie de sa sélection (raisons professionnelles, scolaires, santé, de comportement), le sportif suivant au classement de la compétition de sélections peut être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

Les sportifs sélectionnés devront être à jour de leur suivi médical (Suivi Médical Règlementaire pour les sportifs en liste ministérielle, Examen médical correspondant au règlement médical du Haut Niveau Fédéral pour les autres).

2. Programme prévisionnel d'actions du collectif Paracanoë :

- Du 13 mai au 20 mai : stage et Coupe du Monde à SZEGED (HONGRIE)*
- Du 3 juin au 10 juin : stage et Championnat d'Europe à BELGRADE (SERBIE)
- Du 25 juin au 1er juillet : stage à Temple sur Lot (FRA)
- Du 23 au 27 juillet ; stage de consolidation technique à Vaires sur Marne (FRA)
- Du 6 au 13 août : stage de préparation au Championnat du Monde à Temple sur Lot (FRA)
- Du 18 août au 27 août : stage et Championnat du Monde à MONTEMOR (PORTUGAL)

*afin d'assurer la continuité entre les sélections et le départ pour la Coupe du Monde de Szeged, un accueil et stage de préparation spécifique sera proposé – du 6 au 13 mai 2018 - aux athlètes ultramarins qui feront partie de la sélection.

La sélection 2018 définira un collectif retenu pour participer à l'ensemble de ce programme. Certains athlètes à potentiel pourront être retenus pour la Coupe du Monde de Szeged et le Championnat d'Europe à Belgrade afin d'évaluer leur niveau au plan international et bénéficier d'une classification internationale officielle.

3. Diffusion des sélections

La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés aura lieu dans les meilleurs délais à l'issue des compétitions sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

B. Le calendrier des actions

Programme prévisionnel du Collectif Paracanoë 2018

Intitulé de l'action	Lieu	Nbre jours	Dates prévisionnelles
Regroupement collectif Paracanoë : PPG	CNSD Fontainebleau	5	8 au 12 janvier
Regroupement collectif Paracanoë reprise « bateau au soleil »	Guadeloupe	14	3 au 16 février
Regroupement collectif Paracanoë	Grau du Roi	5	5 au 9 mars
Test course de printemps	Vaires	2	17 au 18 mars
Regroupement collectif Paracanoë	Libourne	5	9 au 13 avril
Sélections Equipe de France	Vaires	2	5 et 6 mai

Programme prévisionnel de l'Equipe de France Paracanoë 2018

Intitulé de l'action	Lieu	Nbre jours	Dates prévisionnelles
Stage EQF + Coupe du Monde	Szeged (HUN)	8	13 au 20 mai
Stage EQF + Championnats d'Europe	Belgrade (SER)	8	3 au 10 juin
Stage EQF « volume »	Temple	7	25 Juin au 1er juillet
Stage EQF consolidation technique	Vaires	5	23 au 27 juillet
Stage EQF préparation mondiaux	Temple	8	6 au 13 aout
Stage EQF + Championnats du Monde	Montemor (POR)	10	18 au 27 aout
Stage EQF « clôture »	CNSD Fontainebleau	3	24 au 26 septembre

C. Encadrement EQF 2018

Encadrement Collectif Paracanoë 2018

Head Coach: LE LEUCH Eric			
Entraîneurs et staff technique	Equipe de soutien	Kinésithérapeutes	Médecin Référent
ALAPHILIPPE Claude	BAZIN Patryce	GRAUX Guillaume	BADIN Mélanie
BOIVIN Olivier	LEJOT Jean-Marc	VEY Anne-Solène	
CERBELLE Pierre			
REVOLLON Florian			

D. Critères de mise en liste SHN 2018-2020 et mises en liste SHN 2018

CRITERES DE PERFORMANCE POUR INTEGRER LES LISTES DE SPORTIFS DE HAUT
NIVEAU DES
DISCIPLINES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUE
CANOË-KAYAK SLALOM, COURSE EN LIGNE ET PARACANOË

Ces critères prennent en compte le résultat à la compétition internationale de référence.

Dans le tableau ci-dessous, les compétitions internationales de référence sont classées par ordre d'importance.

La compétition internationale de référence prise en compte pour un sportif donné, est celle du rang le plus élevé de sa saison.

LES LISTES « ELITE » ET « SENIOR »

CRITERES D'ENTREE EN LISTE ELITE			
EPREUVES OLYMPIQUES et PARALYMPIQUE*		EPREUVES NON OLYMPIQUES	
Individuelle *		Individuelle *	Equipe**
JEUX OLYMPIQUES			
Classement	1 – 8		
CHAMPIONNATS DU MONDE		CHAMPIONNATS DU MONDE	
Classement	1 – 8	1 – 3****	1 - 2****
CHAMPIONNATS D'EUROPE		CHAMPIONNATS D'EUROPE	
Classement	1 – 3		

CRITERES D'ENTREE EN LISTE SENIOR			
EPREUVES OLYMPIQUES et PARALYMPIQUE*		EPREUVES NON OLYMPIQUES	
Individuelle *		Individuelle *	Equipe**
JEUX OLYMPIQUES			
Classement	9 – 16		
CHAMPIONNATS DU MONDE		CHAMPIONNATS DU MONDE	
Classement	9 – 16	4 - 12****	3 - 8****
CHAMPIONNATS D'EUROPE		CHAMPIONNATS D'EUROPE	
Classement	4 – 8	1 - 4****	1 - 4****

LA LISTE « RELEVÉ »

Les critères pour entrer en liste "Relève" sont définis par le DTN et validés au travers du projet de performance fédéral (PPF).

Ces critères sont construits en référence à une catégorie d'âge (les sportifs U23) et a minima à la participation aux compétitions internationales de référence, identifiées pour cette catégorie (Code du sport Art. R221-6)

CRITERES D'ENTREE EN LISTE RELEVÉ			
EPREUVES OLYMPIQUES et PARALYMPIQUE*		EPREUVES NON OLYMPIQUES****	
Individuelle *		Individuelle *	Equipe
JEUX OLYMPIQUES			
Classement	17 - 20		
CHAMPIONNATS DU MONDE SENIOR***		CHAMPIONNAT DU MONDE SENIOR***	
Classement	17 - 40	13 - 24	
CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIOR***		CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIOR ***	
Classement	9 - 30	4 - 16	
MANCHE DE COUPE DU MONDE ***		MANCHE DE COUPE DU MONDE***	
Classement	1 - 50	1 - 16	
CHAMPIONNATS DU MONDE U18 & U23		CHAMPIONNATS DU MONDE U18 & U23	
Classement	1 - 24	1 - 16	1
CHAMPIONNATS D'EUROPE U18 & U23		CHAMPIONNATS D'EUROPE U18 & U23	
Classement	1 - 16	1 - 16	
HOPES 16 - 17 ans		HOPES 16 - 17 ans	
Classement	1 - 16	1 - 8	
FOJE 15 - 16 ans		FOJE 15 - 16 ans	
Classement	1 - 16	1 - 16	
JOJ		JOJ	
Classement		1 - 16	

LEGENDE :

* Epreuve en solo ou double ou en équipe, se déroulant simultanément.

** Epreuve individuelle par équipe ou en relais.

*** Prise en compte de l'âge – Génération 2024/2028

**** Selon analyse de la performance intra et inter catégorielle

CRITERES POUR INTEGRER LA LISTE "COLLECTIFS NATIONAUX"

Les critères pour entrer en liste "collectifs nationaux" sont définis par le DTN et validés au travers du projet de performance fédéral (PPF). Elle est accessible :

1. Aux sportifs hors liste de Haut Niveau sélectionnés sur une compétition internationale de référence mais qui ne réalisent pas les critères de performance d'entrée en liste de haut niveau ;
2. Pour une année seulement, aux sportifs en liste de Haut Niveau, non sélectionnés sur une compétition internationale de référence ou sous condition de santé particulière, sauf en cas d'arrêt de carrière ;
3. A titre exceptionnel, aux sportifs considérés par le DTN comme des sportifs à forts potentiels.

Mise en liste SHN Paracanoë 2018

NOM Prénom	Club et Structure d'entraînement	Statut 2018	Sexe	Date de naissance
BOULLE Rémy	4503 - CANOE KAYAK CLUB ORLEANS	Elite	H	20/06/1988
MOREAU Cindy	4903 - CLUB NAUTIQUE BOUCHEMAINE	Elite	F	11/10/1983
BERNARD Ronan	2949 - TEAM MARARA VA'A	Senior	H	17/06/1982
FARINEAUX Martin	5905 - CANOE CLUB LILLOIS	Senior	H	13/08/1981
LEGROUX -LACHEUX Agnès	4503 - CANOE KAYAK CLUB ORLEANS	Senior	F	11/10/1974
LOUVIGNY Raphaël	9D02 – NIAGARA CANOE KAYAK CLUB / Pôle Espoir de la Réunion	Espoir	H	24/02/2003

Vous pouvez retrouver la liste ministérielle de sportif et télécharger vos attestations de mise en liste à partir du lien suivant, sur le site du Ministère des sports. :

www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Liste-ministerielles-de-sportifs

E. Liste des athlètes en Pôles France et Espoir saison 2018

Un seul athlète à ce jour en liste Espoir s'entraînant sur le Pôle Espoir de la Réunion :

NOM Prénom	Structure d'entraînement	Statut 2018	Sexe	Date de naissance
LOUVIGNY Raphaël	Pôle Espoir de la Réunion	Espoir	H	24/02/2003

F. Campagne d'admission dans les Pôles – Espoir à France

En cours de construction et validation

G. Tableau des Primes à la performance 2018

En cours de validation

Projet de Performance Individualisé : modalités de versement des aides financières.

Suite aux évolutions demandées par le ministère et le DTN, les modalités de versement des Aides Personnalisées doivent passer d'une répartition de type forfaitaire à un financement de Projet de Performance Individualisé pour les sportifs des disciplines olympiques.

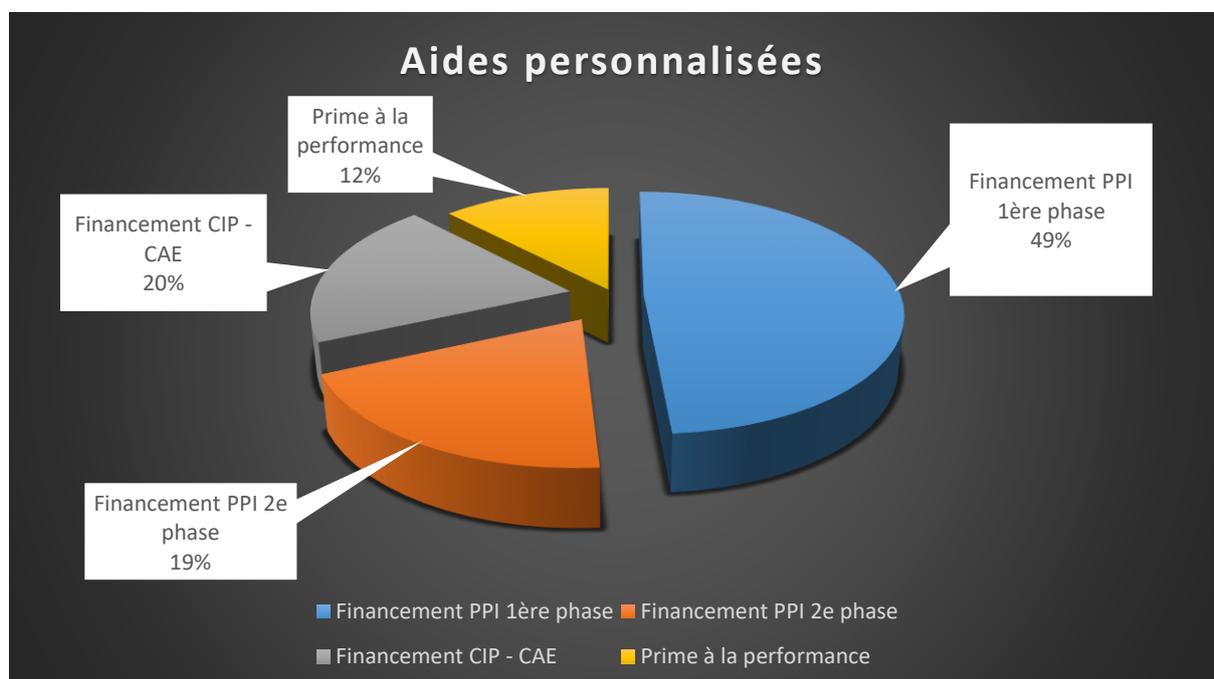
L'objectif de la démarche PPI est de replacer le sportif au centre de leur projet et de lui permettre de formaliser son projet de performance au travers d'un bilan, d'établir une photographie à l'instant T, et de déterminer une feuille de route vers les objectifs fixés dans la saison ou à plus longue échéance.

Cette réflexion permettra aux sportifs de mieux se situer dans son projet et pour la fédération de bien identifier les besoins en lien avec la performance de chaque sportif et d'accompagner de manière plus cohérente.

Pour les disciplines non olympiques, le financement des PPI s'effectuera au travers des budgets d'action.

L'enveloppe globale des Aides Personnalisées se composera désormais de deux parties :

- Une partie pour le financement des PPI,
- Une autre partie destinée à participer à la mise en place des conventions d'aménagement d'emploi ; de l'aide sociale ; des primes à la performance.



Les différentes étapes de financement du PPI sont les suivantes :

Afin que chacun s'approprie progressivement la démarche PPI, un système intermédiaire avec la mise en place de somme « plancher » qui pourra être majorée par le Head-Coach de la discipline en fonction du Projet de Performance Individualisé établi par le sportif.

La Manager des Equipes de France Olympique harmonise les différentes propositions des Head-Coach et valide les Projets de Performance Individualisé et leurs financements.

Elite => aide plancher = 1 500 € (en slalom, uniquement sur épreuve olympique)

Sénior => aide plancher = 1000 €

Relève => aide plancher = 0 €

Le 1^{er} versement pour le financement du PPI s'effectuera en décembre et couvrira la période décembre – avril.

Après les sélections courant mai un bilan sera réalisé avec le sportif qui engendrera (ou pas) le versement n°2 du PPI qui couvrira la période mai – septembre.

